

Objet : Délégation temporaire de signature à Monsieur Carlos DA COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire.

LE MAIRE DU BOURGET

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

VU les élections municipales partielles du 28 janvier 2024 et l'installation du nouveau Conseil Municipal le 03 février 2024 ;

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Carlos DA COSTA en qualité de 1^{er} Adjoint au Maire en date du 03 février 2024 ;

CONSIDÉRANT les congés du Maire du 04 au 12 février 2024 inclus ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient d'organiser la suppléance du Maire durant sa période de congés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Carlos DA COSTA, 1^{er} Adjoint au Maire, pour signer de manière temporaire, du 04 au 12 février 2024 inclus, les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents se rapportant aux domaines suivants :

- Sécurité et propreté ;
- Logement et habitat indigne ;
- Commerce et marchés forains ;
- Petite enfance ;
- Services techniques, bâtiments communaux et matériel roulant ;
- Urbanisme et voirie ;
- Environnement et espaces verts ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr ;

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville du Bourget est chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur Carlos DA COSTA.

Fait au Bourget, le **03 FEV. 2024**

Le Maire,




Jean-Baptiste BORSALI.

Date de transmission en Préfecture : **03 FEV. 2024**

Date de mise en ligne : **05 FEV. 2024**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20240203-ARR-2024-036-AR
Date de réception préfecture : 03/02/2024